



La pré-inscription crèche

La pré-inscription crèche, modalité, formulaire et coordonnées des services.



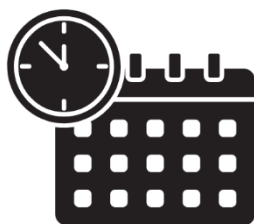
Quand se pré-inscrire ?

La pré-inscription crèche est possible dès le 4^{ème} mois de grossesse

Conditions de validité du dossier

- Justifier de 4 mois de grossesse minimum et enfant de moins de 3 ans
- Avoir renouvelé son dossier lorsque demandé via le Kiosque Famille ; le 15 décembre, le 15 février, le 15 juin. Une alerte vous sera envoyée sur l'espace famille du Kiosque et par mail.
- Avoir un dossier complet

Calendrier



Les dossiers déposés dès l'ouverture du module de pré-inscription (fin octobre) 2022, jusqu'au 28 février 2023 seront présentés en commission en mars 2023, pour une entrée possible en crèche en septembre 2023, en fonction des places disponibles.

Les dossiers déposés de mars 2023 à février 2024 seront présentés en commission en mars 2024, pour une entrée possible en crèche en septembre 2024, en fonction des places disponibles.

Commission d'attribution

Les membres de la commission d'attribution sont les élus municipaux en charge de la commission petite-enfance et les directrices de crèche.

Les critères pris en compte par la commission sont les suivants :

- Age de l'enfant à la date d'entrée en crèche
- Priorité donnée aux résidents de la commune
- Fratrie, quand un aîné est encore en crèche
- Grossesses multiples
- Famille monoparentale
- Demande émanant des services sociaux / PMI
- Dossier de pré-inscription complet



Les résultats de la commission sont transmis via l'espace famille du kiosque. Si la demande a fait l'objet de l'attribution d'une place, les parents ont 7 jours pour confirmer leur place. Passé le délai, la place sera attribuée à une autre famille. Si la réponse est négative, les parents ont 15 jours pour maintenir ou non leur demande. Passé le délai la demande sera supprimée.

Conditions d'entrée en crèche

L'enfant doit avoir au minimum 3 mois et demi révolus à la date d'entrée en crèche, période d'adaptation comprise.

La période d'adaptation est de 2 semaines.

La rentrée en crèche se fait du 1^{er} septembre au 31 octobre.

Tarifs

Le tarif est consultable sur le règlement de fonctionnement en vigueur.

Comment se pré-inscrire ?

La pré-inscription aux crèches de la commune se fait uniquement en ligne, sur le site [Kiosque Famille](#).

Le dossier peut être modifié/complété tout au long de l'année, par la famille. Seuls les dossiers complets fin février sont présentés lors de la commission d'attribution.

Toutes questions relatives à votre dossier de pré-inscription doivent être posées via l'espace de dialogue de votre espace personnel sur le kiosque famille.



Avant de commencer la saisie de votre pré-inscription, veuillez vous munir des documents suivants :

Justificatifs d'Etat civil

- Livret de famille

Ou

- Pièce d'identité des deux parents et certificat de grossesse

Justificatifs de revenus

- Dernier avis d'imposition sur le revenu, des deux parents si déclaration séparée

Justificatifs de domicile

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : attestation ou facture d'un prestataire d'énergie ; quittance de loyer

Numéro allocataire CAF